

NOTE ADRESSÉE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

B.T.S. CONCEPTION ET RÉALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE (C.R.C.I.)

SESSION 2019

Rectorat

I - CENTRES D'EXAMEN

Division
des examens
et concours (D.E.C.)

- 1) Quatre centres d'examen accueilleront les candidats libres pour les épreuves écrites et orales, selon la répartition suivante :

Réf
2019-778/DEC4BTS/PM

Affaire suivie par
Pascale Mathurin

Téléphone
04 76 74 72 48

Mél
pascale.mathurin
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble
Cedex 1

CENTRES D'EXAMEN	CANDIDATS RATTACHÉS
LYCÉE MONGE (0730016W) 119 avenue Marius Berroir 73000 Chambéry 04 79 33 39 09	1 candidat libre de l'Isère 38
LYCEE CLAUDE LEBOS (0420040R) 8 bd d'Alamagny BP 128 42403 SAINT-CHAMOND 04 77 22 06 37	2 candidats du Rhône 69
CFA AFPMA METALLURGIE BOURG-PERSONNAS (0010856A) 1, allée des Tyrandes – BP – 01960 PERSONNAS 04 74 32 36 36	1 candidat Ain 01
LYCÉE LÉON BLUM (0710026T) 62 rue Lavoisier 71200 Le Creusot 03 85 77 67 00	1 candidat de Saône et Loire 71

2) Deux centres d'examen accueilleront les candidats libres pour l'épreuve pratique ponctuelle E3-2 Sciences physiques :

CENTRES D'EXAMEN	CANDIDAT RATTACHÉ
LYCÉE MONGE (0730016W) 119 avenue Marius Berroir 73000 Chambéry 04 79 33 39 09	1 candidat libre de l'Isère 38
LYCÉE Claude LEBOIS (0420040R) 8, boulevard d'Alamagny – BP 128 - 42403 SAINT CHAMOND 04 77 22 06 37	1 candidat de l'Ain 2 candidats de Saint Etienne 1 candidat de Saône et Loire

2) Deux centres d'examen accueilleront les candidats libres pour l'épreuve pratique ponctuelle E4-4 :

CENTRES D'EXAMEN	CANDIDAT RATTACHÉ
LYCÉE MONGE (0730016W) 119 avenue Marius Berroir 73000 Chambéry 04 79 33 39 09	1 candidat libre de l'Isère 38
LYCÉE Claude LEBOIS (0420040R) 8, boulevard d'Alamagny BP 128 42403 SAINT CHAMOND 04 77 22 06 37	2 candidats de Saint Etienne 1 candidat de Saône et Loire

II - CONVOCATIONS

Une convocation vous sera adressée quinze jours avant les épreuves.

Vous prendrez connaissance des dates des épreuves en **annexe I** de la présente note.

Les centres d'examens ainsi que les informations concernant l'épreuve orale d'anglais seront précisés sur les convocations.

Vous veillerez à contacter le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) de votre centre d'examen de rattachement afin qu'il vous communique les jours et heures de passage pour les épreuves orales et pratiques.

III - LIVRETS SCOLAIRES - CALCULATRICE

Si vous possédez un livret scolaire, vous devrez le remettre au chef de centre d'examen dans lequel vous passerez les épreuves écrites.

Pour la session 2019, tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, sont autorisés. Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec le mode examen, celui-ci ne devra pas être activé.

IV - CONSIGNES PARTICULIÈRES A CERTAINES ÉPREUVES

A - E2 - Langue vivante étrangère - Anglais

Cette épreuve est composée de deux sous-épreuves :

- E2A - Compréhension de l'oral (durée : 30 mn sans préparation)

Cette situation est organisée pour un groupe de candidats. Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. Cette sous-épreuve consiste en trois écoutes, espacées de deux minutes, d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra par écrit en français.

- E2B - Expression orale (durée : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 minutes)

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents textuels et iconographiques. Le candidat effectue une brève présentation personnelle (une ou deux minutes environ) puis il fait une présentation des documents.

B - E4 - Étude et réalisation d'un ensemble chaudronné, de tôlerie et de tuyauterie

Les épreuves E41, E42 et E43 se déroulent à l'écrit conformément au calendrier en **annexe I**. Chacune de ces épreuves dure 4H00.

L'épreuve E44 est une épreuve pratique d'une durée de 4H00.

V - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES ORALES PROFESSIONNELLES - CONFORMITÉ DES DOSSIERS

Les dossiers relatifs aux sous-épreuves E51, E52 ainsi qu'à l'épreuve E6 seront fournis par les candidats sous forme de fichiers informatiques au format PDF.

Au moment de la remise des fichiers par l'étudiant, le chef de centre valide, en présence du candidat, la possibilité de lecture de ceux-ci. La taille maximale des fichiers est de 60 Mo. Le candidat devra signer la fiche d'émargement mise en place par le centre d'examen lors de la remise de ses dossiers numérisés.

A - E5 - Qualification des processus et suivi des productions et E6 – Conduite technique et économique d'une réalisation

Pour les trois épreuves ci-dessous, **chaque candidat libre devra remettre directement ses dossiers au centre d'examen de rattachement.**

1) Sous-épreuve E51 - Étude technique de fabrication d'un ouvrage

Cette sous-épreuve a pour support un **dossier technique de projet** que les candidats **individuels** retireront **un mois avant le début de l'épreuve**, soit le **vendredi 17 mai 2019** dans le centre où ils subiront les épreuves orales, auprès du DDFPT de l'établissement.

Le rapport technique, limité à **40 pages**, sera rendu par le candidat au plus tard le **mardi 11 juin 2019, délai de rigueur**, dans ce même centre.

2) Sous-épreuve E52 - Étude de cas en milieu industriel

Cette sous-épreuve a pour support un rapport de stage que les candidats individuels enverront (en envoi suivi) ou déposeront auprès de leur **centre d'épreuve de rattachement**, en **deux exemplaires**, au plus tard le **lundi 4 mars 2019, délai de rigueur**.

3) Épreuve E6 - Conduite technique et économique d'une réalisation

L'épreuve a pour support un **dossier que les candidats individuels retireront un mois avant la date de l'épreuve**, soit le **vendredi 17 mai 2019**, dans le **centre d'examen** où ils subiront les épreuves écrites et orales.

B - Conformité des dossiers

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

VI - JURY DE DÉLIBÉRATIONS - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES - CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les délibérations du jury se dérouleront au rectorat de Grenoble :

**Le vendredi 5 juillet 2019 de 15H30 à 17H00
sous la présidence de M. Lhassen BELAROUCI, IA-IPR de S.T.I.**

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront envoyés en recommandé par mes services au domicile de chaque candidat de l'académie de Grenoble, au mois d'octobre 2019.

Si vous changez d'adresse, n'oubliez pas de le signaler par écrit à mes services, sous le présent timbre, en précisant quel examen vous avez subi.

VII - DOSSIERS-MÉMOIRE ET CERTIFICATS DE STAGE

Les dossiers-mémoire seront conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 10 juillet 2020.

ANNEXE I CALENDRIER DES ÉPREUVES

BTS CONCEPTION ET RÉALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE SESSION 2019

ÉPREUVES (DURÉES)	DATES	HORAIRES	COEFF.	NATURE
E1 Culture générale et expression (4H)	Mardi 14 mai 2019	14H00 à 18H00 (2H de loge; pas de sortie avant la fin de la 2 ^e heure de composition)	3	Épreuve écrite
E2 Langue vivante étrangère Anglais	A l'initiative de l'équipe pédagogique (CCF)		3	CCF
E3-1 Mathématiques (2H) - Groupe C	Lundi 13 mai 2019	14H00 à 16H00 (2H de loge; pas de sortie avant la fin de la 2 ^e heure de composition)	2	Épreuve écrite
E3-2 Sciences physiques et chimiques appliquées	A l'initiative de l'équipe pédagogique durant la deuxième moitié de la formation (CCF)		2	CCF
E4-1 Dimensionnement et vérification d'ouvrages	A l'initiative de l'équipe pédagogique durant la deuxième moitié de la formation (CCF)		3	CCF
E4-2 Conception d'ouvrages chaudronnés	A l'initiative de l'équipe pédagogique durant la deuxième moitié de la formation (CCF)		3	CCF
E4-3 Conception de processus et préparation du travail	A l'initiative de l'équipe pédagogique durant la deuxième moitié de la formation (CCF)		3	CCF
E4-4 Mise en œuvre d'une production	A l'initiative de l'équipe pédagogique durant la deuxième moitié de la formation (CCF)		3	CCF
E5-1 Étude technique de fabrication d'un ouvrage (1H)	Du lundi 17 au mercredi 19 juin 2019		3	Épreuve orale
E5-2 Étude de cas en milieu industriel (1H)	Du mercredi 13 au jeudi 14 mars 2019		2	Épreuve orale
E6 Conduite technique et économique d'une réalisation (1H)	Du mercredi 19 au vendredi 21 juin 2019		3	Épreuve orale

Pour les candidats non soumis au CCF : épreuves ponctuelles

E2-LV Étrangère Anglais (épreuve orale - 45 min - dans les centres de rattachement) :

Les 2, 3 et 6 mai 2019 pour les candidats de l'académie de Grenoble. Pour les autres académies, se référer aux informations qui apparaîtront sur les convocations.

E3-2 Sciences physiques et chimiques appliquées (épreuve pratique ponctuelle - 2H) :

2 candidats affectés au LPO Monge : entre le lundi 20 et le mercredi 22 mai 2019

4 candidats affectés au lycée Claude Lebois : le mercredi 22 mai 2019

E4-1 Dimensionnement et vérification d'ouvrages (épreuve écrite - 4H) :

Le mercredi 15 mai 2019 (8H00 à 12H00 - 2H de loge)

E4-2 Conception d'ouvrages chaudronnés (épreuve écrite - 4H) :

Le jeudi 16 mai 2019 (8H00 à 12H00 - 2H de loge)

E4-3 Conception de processus et préparation du travail (épreuve écrite - 4H) :

Le vendredi 17 mai 2019 (8H00 à 12H00 - 2H de loge)

E4-4 Mise en œuvre d'une production (épreuve pratique ponctuelle - 4H) :

2 candidats affectés au LPO Monge le mardi 9 avril 2019 (préparation) et le mercredi 10 avril 2019 (épreuve)

3 candidats affectés au lycée Claude Lebois : le lundi 1^{er} avril 2019 (préparation) et le mardi 9 avril 2019 (épreuve)